

Groupe de la Mutualité

Au-delà de la nécessité de mieux articuler et équilibrer les relations entre les différents acteurs du producteur au consommateur, l’avis s’attache à rechercher les conditions d’amélioration de l’information sur la qualité des produits alimentaires auprès des consommateurs et de développement des circuits de proximité. Ces deux points participent pour le groupe de la mutualité à une réflexion plus globale de changement de comportements et de mode de consommation plus durables.

En effet, en cette période de crise, les dépenses alimentaires des ménages deviennent la variable d’ajustement et, dans le même temps, les consommateurs accordent une importance croissante aux éléments qui apportent du sens à leur consommation : les critères relatifs au développement durable progressent très fortement ainsi que la fabrication de produits locaux.

Ces évolutions impliquent donc de nouveaux comportements d’achat que l’avis décrit et qu’il cherche à accompagner.

L’alimentation est l’un des déterminants principal de la santé. La crise de confiance qui s’est installée chez les consommateurs à la suite de certains scandales représente finalement une fenêtre d’opportunité pour changer nos habitudes alimentaires et nos modes de consommation.

Les mutuelles de la mutualité française développent depuis longtemps des programmes de prévention et d’éducation pour la santé autour de plusieurs objectifs : sensibiliser sur une alimentation saine et équilibrée, promouvoir l’accessibilité financière et la proximité géographique et enfin renforcer la qualité de l’offre alimentaire. Cette sensibilisation doit également s’accompagner d’une éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire après de tous les acteurs. Les acteurs de l’ESS ont un rôle à jouer non seulement à travers des actions d’éducation mais aussi via des associations d’aide alimentaire.

Cette sensibilisation pour être efficace doit s’accompagner d’un étiquetage complet, compréhensible et lisible qui permettrait aux consommateurs d’accéder aux informations nécessaires quant à la traçabilité des produits alimentaires et utiles à leur décision d’achat.

Le groupe de la mutualité insiste également sur la nécessaire amélioration de la qualité de l’offre alimentaire collective, notamment au sein d’établissements de soins auprès de publics fragilisés. Aussi, il soutient les préconisations du CESE qui visent à la fois à assurer une meilleure qualité des repas servis et à constituer un vecteur de développement de circuit de proximité.

En effet, acteur de proximité, la mutualité ne peut qu’encourager les initiatives qui reposent sur des solidarités de territoire et fournissent aux populations un meilleur contrôle sur leur santé.

Le groupe de la mutualité a voté l’avis.